



**Direction générale de  
l'agriculture, de la viticulture  
et des affaires vétérinaires**

Affaires vétérinaires

Chemin de Marquisat 1  
CH – 1025 St-Sulpice

*Remplir une demande par personne remettante*

**DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMERCE DE DETAIL  
POUR LA PERSONNE REMETTANT DES MEDICAMENTS VETERINAIRES  
DANS UN COMMERCE ZOOLOGIQUE OU APICOLE**

en application de l'art. 4 du règlement cantonal du 12 mai 2010 sur la remise des  
médicaments vétérinaires (RRMédv – RSV 812.07.1)

Nom et prénom de la personne remettant des médicaments vétérinaires aux clients :

Nom et prénom de l'exploitant du commerce :

Raison sociale du commerce zoologique ou apicole :

Rue, No :

NPA, localité :

Tél. prof. :

E-mail prof. :

Descriptif des locaux servant à la remise et à l'entreposage des médicaments  
vétérinaires (organisation, accès, installations, évent. plans, photos) :

Joindre à la présente demande :

- copie de l'attestation de participation au cours sur les médicaments vétérinaires  
reconnu par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (art. 9  
OMédv)

*L'autorisation de commerce de détail ne pourra être délivrée que sur présentation de toutes  
les pièces demandées et si les conditions personnelles et matérielles prévues aux art. 5 et  
6 du RRMédv sont remplies.*

Lieu, date :

Signature de l'exploitant :

**Demande et documents à envoyer aux Affaires vétérinaires**